



APPEL DE PROJETS

Programme de soutien aux projets contribuant à l'atteinte des objectifs du nouveau plan d'action Place aux Premiers Peuples 2024-2029

Le 3 juillet 2024

Le Vice-rectorat à la planification et à la communication stratégiques (VRPCS) est responsable de la stratégie institutionnelle en matière de relations avec les Premiers Peuples. Dans la foulée du lancement de son [nouveau plan d'action Place aux Premiers Peuples 2024-2029](#) et de l'obtention d'une subvention du ministère de l'Enseignement supérieur, le VRPCS invite les membres du corps enseignant, les unités académiques et administratives ainsi que les centres de recherche à soumettre des projets qui contribueront à l'atteinte des objectifs décrits dans ce nouveau plan d'action.

Le VRPCS soutiendra jusqu'à quatre projets totalisant un maximum de 25 000\$ chacun.

Nature des projets soutenus

Les projets soutenus peuvent varier dans leur forme, mais doivent s'insérer dans l'une ou l'autre des stratégies proposées dans le plan d'action. Par leur méthodologie ou les moyens envisagés pour l'atteinte des objectifs, les projets seront également en cohérence avec les énoncés de principes détaillés dans le même plan.

Les projets financés devront être complétés au plus tard le 30 mars 2025.

Critères d'évaluation

- **Pertinence** : Le projet s'inscrit directement dans l'une ou l'autre des stratégies proposées ou contribue à atteindre un objectif du plan d'action Place aux Premiers Peuples 2024-2029 (35 %).
- **Cohérence** : Par sa méthodologie ou les moyens entrepris pour l'atteinte des objectifs, le projet est développé en cohérence avec les énoncés de principes décrits dans le plan d'action Place aux Premiers Peuples 2024-2029 (20 %).
- **Portée** : Le projet démontre un potentiel d'application au niveau institutionnel ou des bénéficiaires pouvant s'étendre à d'autres unités ou à l'externe (20 %).
- **Réalisme** : Le projet est réalisable selon les échéanciers et le budget prévu (25 %).

Notez qu'aucune prolongation au-delà du 30 mars 2025 ne sera possible.

À la fin du projet, les personnes et équipes financées s'engagent à fournir un rapport d'activités indiquant entre autres les impacts du projet sur l'atteinte des objectifs du plan d'action.

Contenu du dossier de l'appel à projet

Le dossier doit comprendre les éléments suivants :

- 1) identification et coordonnées de la personne responsable du projet;
- 2) descriptif du projet (maximum 2 pages), incluant :
 - a. le résumé, le champ d'action couvert/la ou les stratégies du plan d'action poursuivies;
 - b. le niveau d'engagement des personnes concernées dans la réalisation du projet et les moyens qui seront entrepris pour y arriver;
 - c. les retombées anticipées pour l'unité déposant le projet et les possibles retombées institutionnelles et/ou externes;
 - d. un calendrier de réalisation;
- 3) budget justifié (maximum 1 page) qui détaille les postes budgétaires et les autres sources de financements déjà obtenues, le cas échéant.

Pour toute question relative à l'appel de projets, veuillez contacter la conseillère principale aux relations avec les Premiers Peuples, Maya Cousineau Mollen, à maya.cousineau.mollen@umontreal.ca ou au 514 343-6111, poste 19987.

Les propositions de projets doivent être soumises **au plus tard le vendredi 20 septembre 2024 à 16 h** par courriel à l'adresse suivante :
vrpcs@umontreal.ca.